Mairie de LA BALME DE SILLINGY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



N° 2023-06

SEANCE DU 28 MARS 2023

L'an deux mille vingt-deux, **le vingt-huit Mars, à dix-neuf heure trente**, le conseil d'administration du C.C.A.S. de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Fartoz.

Nombre de membres :

sous la vice-présidence de Mme Laetitia PERROQUIN

- en exercice: 11

- présents : 7 <u>Date de convocation du conseil d'administration</u> : 21 Mars 2023

- votants: 10

<u>Présents</u>: M. BIELOKOPYTOFF Thomas, Mme ESCOLANO Floriane, , Mme GRINGOZ Claude, Mme MUGNIER Séverine, Mme PERROQUIN Laetitia, Mme Catherine DUBREUIL, Mme PORCEILLON Nolwen

<u>Pouvoir:</u> Mme LAGHA Rabia donne pouvoir à Mme Claude GRINGOZ, Mmes Leyla GHASNAVI donne pouvoir à Mme Nolwen PORCEILLON, Mme Monique BERNERD donne pouvoir à M. Thomas BIELOKOPYTOFF

Absent: M. Yannick KAWA

Secrétaire de séance : Mme ESCOLANO Floriane

Préfecture de la Haute-Savoie SGCD / Pôle acqueil courrier

- 6 AVR. 2023

ARRIVEE

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe du CCAS de La Balme de Sillingy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'exercice du budget 2022,

Madame la Vice-Présidente, Laetitia PERROQUIN, informe le conseil d'administration du CCAS que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Comptable public.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant que les écritures du compte administratif de la Présidente et les écritures du compte de gestion du Trésorier sont identiques,

Il est proposé au conseil d'administration:

POUR EXTRAIT CONFORME

Délibération 2023-06 rendue exécutoire En vertu de l'article L2131-1 du CGCT après mise en ligne sur le site internet de la mairie et telétransmission en préfecture





- **D'approuver** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2022 du budget annexe « CCAS », dont les écritures sont conformes au compte administratif du CCAS pour le même exercice ;
- **De dire** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil d'administration du CCAS adopte cette proposition.

Préfecture de la Haute-Savoie SGCD / Pôle acqueil courrier

- 6 AVR. 2023

ARRIVEE 2

POUR EXTRAIT CONFORME

Délibération 2023-06 rendue exécutoire En vertu de l'article L2131-1 du CGCT après mise en ligne sur le site internet de la matrie le 06/07/2023 et telétransmission en préfecture



